

**COMMUNE DE CAMLEZ**  
\*\*\*\*\*  
**PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL**  
\*\*\*\*\*  
**SEANCE DU MERCREDI 03 AVRIL 2024**

Date de convocation : 26 mars 2024  
13 membres en exercice  
12 membres présents  
12 votants

L'an deux mille vingt-quatre le trois avril à dix-huit heures, le conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M THEBAULT Christophe, Maire.

**Présents** : THEBAULT Christophe Maire, LE GOFF Rémi, PLET Frédéric, LE ROUX Gwénaél, LE NAOUR Nathalie adjoints, TURBOT Paule, RUZIC Olivier, DORNIOU Benoît, LAURENT Yann, PARMENTIER Alain, GAUTIER Bernard, JEAN-LE LAY Annic, conseillères et conseillers municipaux.

**Procurations** :

**Absents** : BRIAND Yvon

**Secrétaire de séance** : Paule TURBOT

Le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 21 mars 2024 est approuvé.

Monsieur le Maire propose de rajouter un point à l'ordre du jour. Suite à la mise en vente de trois lots à lotir, résidence de la Vallée, une offre d'achat a été présentée le 29 mars 2024, il convient donc de présenter cette offre au conseil municipal. Ce point sera donc rajouté à l'ordre du jour.

Monsieur LE MAIRE remercie Monsieur LE ROUX, le secrétariat et Madame SEVENET pour la préparation du budget.

**DELIBERATION N° 2024\_04\_03\_01 – AFFICHEE LE 05 AVRIL 2024**

**OBJET : APPROBATION DES COMPTES DE GESTION 2023 ETABLIS PAR LE SERVICE DE GESTION  
COMPTABLE DE LANNION POUR LE BUDGET DE LA COMMUNE ET CELUI DE LA RESIDENCE DE  
KREISKER**

Monsieur le maire présente à l'assemblée les comptes de gestion 2023 et notamment des tableaux des états II-1 et II-2 et propose leur approbation.

*Monsieur LE ROUX remercie le secrétariat pour la préparation du budget, il précise que les documents préparatoires n'ont pas été envoyés car le compte administratif a été envoyé hier. Ce soir une synthèse sera projetée, les élus qui souhaitent obtenir le compte dans son intégralité peuvent en faire la demande, ils le recevront par mail.*

Budget résidence de Kreisker : il présente un déficit d'investissement de 63.158,83 € un excédent de fonctionnement de 1,00 € soit un résultat de clôture d'exercice de moins 63.157,83 €

Budget communal : il présente un excédent de fonctionnement de 53.921,97 € et un excédent d'investissement de 341.803,73 € soit un résultat de clôture de + 395.725,70 €

*Monsieur le maire précise que ces résultats sont identiques à ceux des comptes administratifs 2023 qui seront votés par la suite.*

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal à L'UNANIMITÉ :**

- **APPROUVE** le compte de gestion du Service de Gestion comptable de LANNION concernant l'exercice 2023 de la résidence de Kreisker.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal à L'UNANIMITÉ :**

- **APPROUVE** le compte de gestion du Service de Gestion comptable de LANNION concernant l'exercice 2023 de la commune.

**DELIBERATION N° 2024\_04\_03\_01– AFFICHEE LE 05 AVRIL 2024**

**OBJET : APPROBATION DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2023 DES BUDGETS DE LA COMMUNE, DE LA RESIDENCE KREISKER**

Après avoir procédé à l'approbation des différents comptes de gestion, sous la présidence de monsieur Gwenaël Le Roux, le conseil municipal examine les comptes administratifs 2023 présentés par Monsieur le maire.

*Monsieur LE ROUX indique que la commune a eu recours à un crédit de 500 000 € pour la réalisation des travaux de réhabilitation de la salle. Afin de bénéficier d'un taux intéressant, le crédit doit être débloqué dans les 12 mois. Deux comptes à termes ont été créés, un, de 100 000 € a été débloqué.*

**Budget de la résidence de Kreisker :**

**Fonctionnement**

– Dépenses de l'exercice	170.857,33 €
– Recettes de l'exercice	107.699,50 €
– Report section de fonctionnement (002)	1,00 €
<b>Déficit de clôture :</b>	<b>63.157, 83 €</b>

**Investissement**

– Dépenses de l'exercice	129.214,41 €
– Recettes de l'exercice	0,00 €
– Report section d'investissement (001)	- 129.214, 41 €
<b>Résultat de clôture :</b>	<b>0,00 €</b>

**Résultat de clôture de l'exercice 2023 :** - **63.157,83 €**  
Restes à réaliser : 0 €

**Budget communal :**

### Fonctionnement

– Dépenses de l'exercice	626.086,73 €
– Recettes de l'exercice	680.008,70 €
– Report section de fonctionnement (002)	0,00 €
<b>Excédent de clôture :</b>	<b>53.921,97 €</b>

### Investissement

– Dépenses de l'exercice	332.962,19 €
– Recettes de l'exercice	617.968,63 €
– Report section d'investissement (001)	56.797,29 €
<b>Excédent de clôture :</b>	<b>341.803,73 €</b>

**Résultat de clôture de l'exercice 2023 :** **395.725,70 €**

M. THEBAULT, Maire, sort de la salle et n'assiste pas au vote.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal à L'UNANIMITÉ :**

- **APPROUVE** le compte administratif 2023 de la résidence de Kreisker.
- **APPROUVE** le compte administratif 2023 du budget communal.

#### **DELIBERATION N° 2024\_04\_03\_03 – AFFICHEE LE 05 AVRIL 2024**

#### **OBJET : TRANSFERT DES ACTIFS DU BUDGET CCAS VERS LE BUDGET DE LA COMMUNE**

Monsieur le maire rappelle la dissolution du CCAS en date du 21 mars dernier. Il convient désormais de transférer les actifs vers le budget de la commune.

Vu la délibération en date du 21 mars 2024 actant la dissolution du CCAS.

La reprise de l'actif, du passif et des résultats dans les comptes du budget communal au terme des opérations de liquidation. Les comptes 2023 du budget du CCAS seront donc arrêtés au 31 décembre 2023.

*Monsieur LE GOFF demande si le CCAS devra approuver les comptes ?*

*Monsieur LE MAIRE répond que les comptes devront effectivement être approuvés par le CCAS.*

*Monsieur LE GOFF demande si les baux seront revus ?*

*Monsieur LE MAIRE répond que chaque propriétaire de parcelle sera informé par courrier.*

**Après en avoir délibéré, le conseil à L'UNANIMITÉ :**

- **APPROUVE** le transfert des actifs du CCAS d'un montant de **2.651,34. €**

#### **DELIBERATION N° 2024\_04\_03\_04 – AFFICHEE LE 05 AVRIL 2024**

#### **OBJET : AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT 2023 DU BUDGET COMMUNAL**

Monsieur le Maire précise que le compte administratif 2023 de la commune fait apparaître un excédent de fonctionnement de 53.921,97 € et propose d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

– Affectation en réserve (1068)	0,00 €
– Affectation de l'excédent reporté (002)	53.921,97 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à L'UNANIMITÉ :

**DECIDE** d'affecter la totalité de l'excédent de fonctionnement sur le BP 2024 en fonctionnement soit 53.921,97 €.

**DELIBERATION N° 2024\_04\_03\_05 – AFFICHEE LE 05 AVRIL 2024**  
**OBJET : VOTE DES TAUX 2024 DE LA TAXE D'HABITATION,**  
**DE LA TAXE FONCIERE BATIE ET NON BATIE**

Monsieur le maire rappelle le taux 2023 des taxes principales de la commune :

- Taxe d'habitation : 10.86 %
- Taxe foncière bâtie : 15.92 % de taux communal à laquelle s'ajoute 19.53 % de taux départemental, soit un taux global de 35.45 %
- Taxe foncière non bâtie : 49.45 %

Il propose de maintenir le taux de la taxe d'habitation, de la taxe foncière bâtie et de la taxe foncière non bâtie.

*Monsieur LE MAIRE précise qu'il ne souhaite pas que les taux augmentent mais qu'une décision a été prise afin de taxer les logements vacants à partir du 01/01/2025.*

*Madame JEAN-LE LAY trouve que le taux de la taxe d'habitation est faible.*

*Monsieur RUZIC précise que le taux n'augmente pas pour la commune mais celui du département peut augmenter.*

Après en avoir délibéré, le conseil à L'UNANIMITÉ :

**DECIDE** de fixer les taux des taxes communales pour l'année 2024 ainsi :

- Taxe d'habitation : 10.86 %
- Taxe foncière bâtie : 15.92 % de taux communal à laquelle s'ajoute 19.53 % de taux départemental, soit un taux global de 35.45 %
- Taxe foncière non bâtie : 49.45 %

**DELIBERATION N° 2024\_04\_03\_06 – AFFICHEE LE 05 AVRIL 2024**

**OBJET : SUBVENTIONS 2024**

Monsieur le maire informe l'assemblée qu'il convient de se prononcer sur l'octroi des subventions pour l'année 2024.

**1. Associations**

*Messieurs LE GOFF et GAUTIER informent qu'ils ne prendront pas part au vote, étant donné qu'ils sont membres du comité de jumelage.*

*Monsieur LE ROUX indique que les chasseurs bénéficient d'une hausse de leur subvention car cette année il y a plus de sangliers et de choucas à réguler.*

*Monsieur LE GOFF demande pourquoi le comité des fêtes n'a pas de subvention cette année ?*

Monsieur LE MAIRE indique que le comité des fêtes n'a pas demandé de subvention cette année car les comptes sont positifs.

Madame JEAN-LE LAY demande pourquoi le Zelmec n'a pas demandé de subvention cette année ?

Monsieur LE MAIRE répond qu'il n'y a pas eu de demande cette année car les comptes sont positifs et que le café associatif a bénéficié d'une subvention au démarrage. L'association a réalisé des bénéfices depuis le mois de septembre malgré les investissements nécessaires. Monsieur LE MAIRE ajoute que ce n'est pas parce que la commune ne verse pas de subvention qu'elle n'aide pas. Les charges telles que l'eau et l'électricité par exemple sont à la charge de la commune.

Monsieur LE MAIRE propose les subventions suivantes :

Après en avoir délibéré, à 10 voix POUR (Messieurs LE GOFF et GAUTIER ne prennent pas part), le conseil municipal :

- DECIDE d'allouer les subventions de fonctionnement ci-dessous pour l'année 2024 :

ANNEES		2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
1	ENTENTE SPORTIVE RUDONOU	1070	1070	1070	1070	1070	1070	1070	1070	1070
2	UFAC	110	110	110	110	110	110	110	110	110
3	FNACA	80	80	80	80	80	80	80	80	80
4	MEDAILLES MILITAIRES	0	40	40	40	40	50	50	50	50
5	CHASSEURS	140	140	140	140	150	200	200	200	300
6	COMITE DES FETES	750	750	750	750	700		700	700	/
7	COMITE DE JUMELAGE	750	750	750	350	350	100	750	750	750
8	BLEUO AR BELENN	300	300	300	300	300	100	300	500	500
9	Officiers mariniers Penvenan-Clz-Trevou	/	/	/	40	40	40	40	40	40
10	AMMAC	/	/	/	/		40	40	40	40
11	Piqueuses d'idées	/	/	/	/	/		150	100	150
12	Saint-Nicolas en fête					150	150	150	/	150
<b>TOTAL</b>		<b>3.200</b>	<b>3.240</b>	<b>3.240</b>	<b>2.880</b>	<b>2.840</b>	<b>1.790</b>	<b>3.490</b>	<b>3.640</b>	<b>3240</b>

## 2. Autres subventions

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à L'UNANIMITÉ :

- DECIDE d'allouer les subventions de fonctionnement ci-dessous pour l'année 2024 :

ANNEES		2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
1	DONNEURS DE SANG DU TREGOR	45	45	45	45			45	45	/
2	CHAMBRE DES METIERS ARTIS. DES COTES D'ARMOR 5 jeunes	/	760	360	800	/	/	/	50	250

	<b>TOTAL</b>	45	805	40	845	/	/	45	95	<b>250</b>
--	--------------	----	-----	----	-----	---	---	----	----	------------

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à L'UNANIMITÉ :

- **DECIDE** d'allouer les subventions de fonctionnement ci-dessous pour l'année 2024 :

	ANNEES	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
1	BRODREGER HANDBALL	60	45	30	30	/	15	15	75	/
2	A.C. PENVENAN 24 jeunes	585	645	465	375	330	330	345	435	<b>360</b>
3	TENNIS CLUB DE TREGUIER 4 jeunes	165	135	240	165	165	/	75	60	<b>60</b>
4	Centre Culturel Ernest Renan Tréguier 4 jeunes	45	0	30	30	60	45	135	90	<b>60</b>
5	LANNION ATHLETISME 1 jeune	/	/	/	/	/	/	/	30	<b>15</b>
6	Activités nautiques Port Blanc	/	/	/	/	/	60	60	60	/
7	Comice agricole (323 € par commune et x2 lorsque la commune reçoit le comice)	/	/	/	/	320	/	320	320	<b>646</b>
	<b>TOTAL</b>	855	825	765	600	875	450	950	1.070	<b>1141</b>

Les crédits nécessaires à ces dépenses seront prélevés à l'article 65748 du budget primitif 2024.

**DELIBERATION N°2024\_04\_03\_07 - AFFICHEE LE 05 AVRIL 2024**  
**OBJET : BUDGET PRIMITIF 2023 - COMMUNE**

Monsieur Christophe THEBAULT, Maire, donne lecture du budget primitif 2024 de la commune.

*Monsieur LE ROUX précise que concernant les dépenses de fonctionnement, il y a une hausse cette année au niveau des dépenses de la cantine car la commune utilise désormais les services de la livraison de repas (CCAS Penvénan). Les dépenses concernent également la résidence des sources notamment par rapport aux études qui sont reprises dans l'actif. Cette année la commune accueille le comice agricole, de ce fait la somme de 10 000 € est allouée pour cette manifestation. Des crédits sont également réservés pour les séjours jeunes (classes de découverte/de neige) ou la création de nouvelles associations.*

*Concernant les dépenses de fonctionnement, Monsieur LE GOFF précise que les travaux prévus à Saint-Nicolas débiteront en septembre.*

*Concernant les travaux, la cantine sera transférée à l'école, de ce fait le compteur passera en triphasé afin de pouvoir utiliser le four de remise en température et le lave-vaisselle. Une ligne de vie a également été installée à l'église pour pouvoir procéder au contrôle, le passage sur les voûtes étant interdit. Plusieurs scénarii sont proposés pour la rénovation des logements situés au-dessus de la mairie. Ils seront étudiés prochainement en commission.*

*Monsieur LE MAIRE précise que le budget est ambitieux et riche d'évènements avec plusieurs projets mais qui restent à la taille de la commune. Il ajoute que les élus et les agents s'impliquent dans les projets.*

## Section de fonctionnement

### **Dépenses Budget proposé**

Chapitre 11, charges à caractère général	191.810,00 €
Chapitre 12, charges de personnel et frais assimilés	247.540,00 €
Chapitre 14, atténuations de produits	14.163,00 €
Chapitre 023, virement à la section d'investissement	20.272,30 €
Chapitre 042, op d'ordre de transfert entre sections	25.883,08 €
Chapitre 65, autres charges de gestions courantes	136.470,78 €
Chapitre 66, charges financières	11.500,00 €
Chapitre 67, charges exceptionnelles	0,00 €
Chapitre 68, dotations aux provisions semi-budgétaire	647,90 €
Chapitre 002 solde négatif reporté (autres budgets)	6.406,94 €

**TOTAL** 654.694,00 €

### **Recettes Budget proposé**

Chapitre 013, atténuations de charges	4.000,00 €
Chapitre 042, op d'ordre de transfert entre sections	0,00 €
Chapitre 70, produits des services du domaine et ventes diverses	33.620,00 €
Chapitre 73, impôts et taxes	75.000,00 €
Chapitre 731 impositions directes	271.770,00 €
Chapitre 74, dotations et participations	233.300,00 €
Chapitre 75, autres produits de gestions courantes	27.001,00 €
Chapitre 76, produits financiers	10.003,00 €
Chapitre 77, produits exceptionnels	0,00 €
Chapitre 78, reprise sur amortissement, dépréciation et provisions	0,00 €

**TOTAL** 654.694,00 €

## Section d'investissement

### **Dépenses Budget proposé**

Chapitre 10, dotations, fonds divers et réserves	1.600,00 €
Chapitre 16, emprunts et dettes assimilées	53.170,00 €
Chapitre 204, subventions d'équipements versées	19.738,88 €
Chapitre 20, immobilisations incorporelles (sauf le 204)	10.000,00 €
Chapitre 21, immobilisations corporelles	397.722,60 €
Chapitre 23, immobilisations en cours	571.568,44 €

**TOTAL** 1.053.799,92 €

### **Recettes Budget proposé**

Chapitre 001, excédent d'investissement reporté	484.103,82 €
Chapitre 021, virement de la section de fonctionnement	20.272,30 €
Chapitre 040, op d'ordre de transfert entre sections	25.883,08 €
Chapitre 10, dotations fond divers (sauf 1068)	31.736,11 €
Chapitre 1068, excédent de fonctionnement capitalisé	0,00 €
Chapitre 13, subventions d'investissement	236.252,18 €
Chapitre 165, dépôts et cautionnements reçus	2.170,00 €
Chapitre 16, emprunts et dettes assimilées	34.812,43 €
Chapitre 21, Immobilisations corporelles	218.570,00 €

**TOTAL** 1.053.799,92 €

Le budget primitif 2024 de la commune s'équilibre à 654.694,00 € en section de fonctionnement et à 1.053.799,92 € en section d'investissement avec les crédits reportés.

Monsieur le maire soumet le budget primitif 2024 de la commune au vote.

Le conseil municipal après avoir délibéré à L'UNANIMITÉ approuve le budget de la commune.

#### **DELIBERATION N° 2024\_04\_03\_08 - AFFICHEE LE 05 AVRIL 2024**

##### **OBJET : DISPOSITIF « MISSION ARGENT DE POCHE »**

Monsieur le Maire propose de renouveler l'opération mission argent de poche du **22 au 26 avril 2024 et du 29 avril au 03 mai 2024** à raison de 5 jeunes par semaine qui seront encadrés par les agents des services techniques. La thématique proposée est l'entretien dans le bourg.

Il rappelle que l'objectif de ce dispositif est de donner la possibilité aux adolescents et aux jeunes adultes d'effectuer des petits chantiers de proximité pendant les vacances scolaires, et de recevoir, en contrepartie, une indemnisation de 15 € par ½ journée. Ce dispositif permet également une première approche du monde du travail. Sont concernés les jeunes de 14 ans à 18 ans habitant Camlez.

Le Maire précise que le Centre Intercommunal d'Action Sociale (CIAS) de L.T.C. a décidé de renouveler son engagement dans ce dispositif qui doit être formalisé par la signature d'une convention tripartite avec la commune et la Ligue de l'Enseignement.

La mise en œuvre de ce partenariat aura un coût pris en charge conjointement par le CIAS et les communes participantes.

Monsieur LAURENT précise que ces missions s'adressent aux jeunes de 14 à 18 ans, sur une base de 3h30 par jour (de 8h00 à 12h00 avec une pause à 10h00). Chaque mission est rémunérée 15€ par jour. Une convention est signée entre LTC et la ligue de l'enseignement. Le coût de l'adhésion s'élève à 191 € par an. A la fin de la mission la liste des jeunes ayant participé à la mission est envoyée à la ligue de l'enseignement qui règle les jeunes et leur délivre un certificat d'engagement.

Pour cette nouvelle session, les inscriptions sont ouvertes du 06 au 18 avril. La réunion d'information aura lieu le samedi 20 avril à 11h00 à Terre d'Ajoncs.

Madame JEAN-LE LAY demande à quoi sert le certificat d'engagement ?

Monsieur LAURENT répond que cela sert à montrer l'engagement des jeunes vis à vis de la commune, ce document est également utile sur Parcours'up.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à L'UNANIMITE :**

- **APPROUVE** le renouvellement de ce dispositif.
- **AUTORISE** le maire à signer la convention tripartite avec le CIAS et la ligue de l'Enseignement et tous les documents concernant cette affaire.

#### **DELIBERATION N° 2024\_04\_03\_09- AFFICHEE LE 05 AVRIL 2024**

##### **OBJET : CESSION DES LOTS A ET B RESIDENCE DE LA VALLEE**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2241-5 ;

**Vu** la délibération en date du 25 avril 2023 portant sur la désaffectation de deux parties d'une parcelle située résidence de la Vallée ;

**Vu** la délibération en date du 18 janvier 2024 portant sur l'approbation de la procédure de désaffectation de deux parties d'une parcelle et la création de deux lots supplémentaires à la résidence de la Vallée

**Vu** la délibération en date du 18 janvier 2024 actant la cession et fixant le prix de vente des lots A, B, C situés résidence de la Vallée.

**Considérant** le plan du géomètre définissant les lots A, B et C situés résidence de la Vallée.

**Vu l'offre d'achat pour le lot A**, de Monsieur Charles SEBILLE et de Madame Julie ADAM, reçue par Monsieur Laurent OLIVIER, mandataire de l'agence SAFTI et transmis en mairie le 29 mars 2024, d'un montant de 35 000 € net vendeur.

**Vu l'offre d'achat pour le lot B**, de Monsieur Charles SEBILLE et de Madame Julie ADAM, reçue par Monsieur Laurent OLIVIER, mandataire de l'agence SAFTI et transmis en mairie le 29 mars 2024, d'un montant de 44 940 € net vendeur.

Monsieur le Maire soumet ces deux offres d'achat à l'assemblée. Le conseil décide d'approuver les offres de Monsieur Charles SEBILLE et de Madame Julie ADAM pour le **lot A** pour un montant de 35 000 € et pour le **lot B** pour un montant de 44 940 euros net vendeur.

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à L'UNANIMITÉ :**

- **APPROUVE** la vente du **lot A** d'une surface de 500 m<sup>2</sup> pour un montant de **35 000 € net vendeur** (parcelle ZK n°419) et la vente du **lot B** d'une surface de 642 m<sup>2</sup> pour un montant de **44 940 € net vendeur** (parcelle ZK n°419)
- **DECIDE** que l'acte authentique relatif à cette opération sera dressé en l'étude de Maître LE MONIER, notaire à la Roche Jaudy ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à cette opération.

*La séance est levée à 20h00.*